

# COLLECTEUR DE VÊTEMENTS

Un collecteur de vêtements vient d'être installé sur votre commune, nous vous prions de bien vouloir suivre les consignes suivantes :

## Que peut-on mettre dans les collecteurs ? :

- des textiles (y compris le linge de maison),
- des chaussures (par paires !)
- et des articles de maroquinerie.



Ces quelques consignes visent à préserver la qualité des vêtements que vous donnez et permettent d'assurer la pérennité de l'activité.

1. Utiliser des sacs de moins de 100 litres (afin qu'ils rentrent dans le bac de chargement)
2. Veiller à toujours fermer les sacs
3. Ne pas déposer de vêtements en vrac ou dans des cartons
4. Donner des vêtements propres : les textiles souillés (peintures, graisses, solvants, etc) ne permettent pas leur réutilisation ou leur recyclage
5. Les vêtements de type K-way ou cirés en mauvais état ne peuvent pas être recyclés
6. Il n'existe pas de recyclage pour les chaussures (elles doivent toujours être portables en l'état et liées par paires)

